**LA FRANCE ET L'EUROPE DOIVENT FORGER LEUR DESTIN**

**Extrait**

# Relever la France

***« On ne règle pas un problème en utilisant le système de pensée qui l'a engendré. » Albert Einstein***

RE
FONDER.FR

***Efficacité – Équité – Solidarité***

,

# Décrochage de la France

Un endettement abyssal de 3 400 milliards d'euros au 23.08.26 qui devient la première charge de l'État ; un budget en déficit depuis des décennies, qu'il est impossible de réduire ; des catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et de plus en plus coûteuses ; des investissements très importants indispensables pour assurer notre défense, pour faire face aux changements climatiques, pour la santé d'une population vieillissante, pour etc., etc. ! Sans oublier un système de retraite devenu inepte et en total déficit !

Et la balance des paiements qui est maintenant dans le rouge !

À l'opposé, une épargne française de 6 500 milliards, près du double de la dette, qui ne joue pas le rôle qu'elle devrait jouer dans l'économie française et, d'autant moins, qu'une part importante s'expatrie ! Tout est à repenser en profondeur de toute urgence !

Plus de cinquante ans de laxisme, avec des réductions importantes des temps de travail et des âges de la retraite, des réformes rustines, un délabrement du tissu industriel qui accumule les déficits de la balance commerciale, la fuite de nos meilleurs cerveaux qui font le bonheur de nos concurrents, notamment aux États-Unis où ils peuvent être financés, la démagogie des politiques, particulièrement des oppositions et, parmi eux, les extrêmes qui sont fascinés par Monsieur Poutine, le plus grand criminel et le plus corrompu du début du XXIème siècle, qui sacrifie son peuple pour tenter de réaliser ses fantasmes à nos dépens. C'est effarant !

2027 peut conduire à l'effondrement total de notre pays si nous succombons au chant des « sirènes » qui nous conduiront tout droit dans des abîmes financiers… ou à son Renouveau si nous votons pour des candidats responsables qui auront le courage et la clairvoyance d'assumer des décisions capitales – et douloureuses – qu'implique l'état du Pays. Il faut absolument une remobilisation générale et des sacrifices de tous pour accompagner des mesures fortes sans lesquelles il ne sera pas possible de redresser la France.

Parmi ces mesures, citons :

- Faire la chasse aux dépenses improductives de l'État.
- Suspendre pour 5 ans les 35 heures, le temps de remettre l'économie du pays en ordre.
- Créer des Fonds Souverains pour financer les investissements majeurs.
- Rétablir l'ISF pour 5 ans, plus un appel aux ultra-aisés.
- Remplacer tous les régimes de retraite, injustes, obsolètes, ingérables, par une Retraite Universelle à la Carte.
- Agir auprès des entreprises, du patronat, des plus riches pour qu'ils participent à l'effort de redressement.
- Gérer et intégrer les immigrations dont nous avons le plus grand besoin pour suppléer à notre dénatalité.
- Créer un vrai Plan, comme celui des Trente Glorieuses.
- Et bien d'autres encore…

Ces mesures, si elles étaient prises individuellement, seraient inacceptables. Elles ne pourront être acceptées, dans une situation d'urgence et pour une durée définie, qu'à condition que l'ensemble des Français soient impliqués simultanément. Reste à trouver un futur Président charismatique, capable de se faire élire en imposant un tel programme, à l'opposé des démagogies ambiantes !

Il faut mobiliser tous les Français car leur pays prend l'eau de toutes parts. Il faut le sortir très vite de cette mauvaise passe. Pour cela, il faut d'urgence mobiliser tous nos potentiels, avec une classe politique qui doit être responsable et courageuse, pour mener à bien un redressement rapide de la France et éviter qu'elle ne coule.

,

Le développement de toutes les activités est une des clés du redressement. C'est bénéfique pour tout le monde, pour l'État avec l'augmentation des rentrées fiscales et… une baisse du taux d'endettement qui est rapporté au PIB.

Une France forte, créative, prospère, qui va de l'avant, avec une vision Gaullienne, est indispensable à l'Union et à l'Europe qui doivent affronter la Russie de Poutine, la Chine de Xi Jinping et les États-Unis de Trump.

# Réduire les Dépenses de l'État

Une multitude d'Agences, de niches fiscales, de Services, de Biens immobiliers, de tâches redondantes, etc. coûtent très cher à l'État. Il est urgent qu'il fasse un sérieux ménage car il ne peut être question de demander des sacrifices à une écrasante majorité des Français si l'État continue à gaspiller leur argent pour entretenir des « *danseuses* ». Pardon aux vraies danseuses.

Plusieurs Commissions parlementaires devraient être chargées de ces missions, l'une s'occuperait des Agences, une autre des niches fiscales, une troisième des… etc. Ces Commissions devraient s'adjoindre un professionnel non politique pour représenter les administrés et, éventuellement, servir de modérateur ou d'arbitre.

Elles devront évaluer l'utilité des dépenses engagées, examiner des suppressions, des regroupements, des modérations comme pour les deux exemples décrits ci-après. Un point devrait être fait vers la fin des sessions parlementaires, avec des rapports donnés au gouvernement pour qu'il agisse le plus rapidement possible.

Deux exemples d'abus :

- J'emploie une femme de ménage à qui le CESU verse 20 € de l'heure net de charges. Il y a 10 € de charges, employeur plus employé, soit 30 € au total, qui sont partagés entre l'État et moi, 15 € chacun, ce qui est totalement abusif, n'étant pas un cas social. Cette contribution de l'État est plafonnée à 6 000 €, soit 400 heures par an, 33 par mois à 20 € de l'heure. Cette mesure a été conçue pour lutter contre le travail au noir.
- Les dons aux œuvres caritatives ou autres : l'État nous en rembourse les deux tiers ou les trois quarts. C'est trop ! Il devrait moins rembourser et contrôler l'usage de ces dons et la part des frais : gestion, salaires... On donnerait globalement moins mais si un ménage était fait, ça compenserait en partie.

,

# Créer des Fonds Souverains

> « Les fonds souverains sont des véhicules d'investissement publics gérant les réserves excédentaires d'un État, souvent issues de matières premières, pour stabiliser l'économie, diversifier la richesse nationale et soutenir des investissements à long terme, tout en influençant les marchés financiers mondiaux. »

Ceci est la réponse flash de Qwant à la question « qu'est-ce qu'un Fonds Souverain ? ».

Dans le cas de la France, il ne pourra pas s'agir d'excédents de l'État. Mais il y a en France une épargne de 6 500 Mds € qui profite peu à l'économie du pays. Aussi faudrait-il en affecter une partie, dont celle qui part à l'étranger, pour financer les investissements indispensables pour notre survie économique dans un premier temps, notre développement dans un second, outre le fait que la balance des paiements doit redevenir positive.

Les Fonds Souverains à créer seront chargés de récolter des fonds, puis de les gérer au mieux des intérêts de la France. Les contributeurs, qui seront actionnaires du Fonds, devront être :

- Les hauts et très hauts revenus ;
- Un écrêtage des bénéfices supérieurs à x % du chiffre d'affaires des grandes entreprises ;
- Une partie des fonds des Assurances vie et autres ;
- Une partie des cotisations des nouvelles retraites ;
- Des contributeurs désireux que la France se relève…

Je lance l'idée en espérant qu'elle fasse rapidement son chemin car tout le monde y gagnera à terme.

Ces Fonds souverains serviront à financer des start-ups, des investissements dans les nouvelles technologies, dans les industries militaires, dans les domaines liés aux changements climatiques, etc. Bref, ils serviront à accompagner d'autres mesures à venir pour dynamiser notre économie, ce que l'État n'a plus les moyens de faire.

Le redressement de notre pays implique que le prochain quinquennat (2027-2032) sorte des routines stériles de nos politiques sans imagination ni courage. Il ne devra pas être politique, il devra être technique. Il devrait être conduit par un Ingénieur de formation qui soit au fait des nouvelles technologies, de l'IA et autres.

### *Contributions des « milliardaires »*

En réponse à l'eurodéputée LFI Manon Aubry, qui a déclaré que les « *milliardaires sont des nuisibles et qu'il faudrait les interdire* », il serait souhaitable, pour calmer les esprits, que quelques milliardaires publient ce qu'ils ont apporté / apportent à la France en impôts, taxes, emplois, etc. et quel était le niveau de leur fortune héritée.

Comme plusieurs d'entre eux furent parmi les gros donateurs pour la reconstruction de Notre-Dame, pourraient-ils se regrouper pour financer la totalité de la restauration du Louvre (plus d'un milliard) afin que celle-ci puisse leur être attribuée officiellement.

C'est une occasion pour montrer qu'ils sont des « *nuisibles* » bien utiles, surtout à un moment où l'on va demander des sacrifices à toutes les couches de la population.

Ces propos de LFI sont odieux et très contreproductifs, tant pour l'économie que pour l'image de la France. Il faut y répondre, non par des paroles mais par des actes. Ça me parait d'autant plus important qu'en cette période très critique il faut absolument être solidaires et faire Nation.

,

# Suspendre les 35 heures !

Il faut suspendre les 35 heures le temps du prochain quinquennat car on ne redresse pas un pays sans travail ni sacrifices, et revenir aux 40 heures payées 40 heures sans majorations… ce qui procurera une hausse automatique de plus de 14 % des revenus des salariés.

Le but n'est pas de faire en 40 heures ce qu'on faisait en 35. Il est de mobiliser les entreprises pour qu'elles se développent en améliorant leur productivité, en réduisant leurs délais et en les respectant, en faisant des produits ou des services plus attractifs, en s'organisant mieux et en travaillant avec moins de stresse… afin de baisser leurs coûts et de développer leurs offres et leurs ventes.

Cette décision devrait participer significativement à une mobilisation de beaucoup de salariés, par opposition à la démobilisation créée par les 35 heures, ce qui m'avait très frappé à l'époque en entendant leurs conversations dans les poses… qui s'allongeaient. Mais il faudra prévoir une période de transition pour les employeurs.

Quant aux financements, les Fonds souverains seront là pour accompagner les beaux projets et les start-ups prometteuses… qui n'auront plus besoin de s'expatrier pour se développer.

Dans le même temps, il faudra durcir les droits au chômage, les arrêts maladie et à tout ce qui détourne de l'objectif : plus de productions compétitives pour redresser une balance commerciale anormalement déficitaire, les comptes de la France et son image !

Des voix importantes en Allemagne demandent exactement la même chose : passer de 35 à 40 heures aux mêmes taux horaires.

Simultanément, il faudra que le Patronat prenne conscience de ses graves responsabilités dans la situation de l'économie du Pays. L'énorme et constant déficit de notre balance commerciale est inadmissible. Il est principalement dû à la passivité de trop d'entreprises dans une majorité de secteurs d'activité.

Je me permets de l'affirmer car j'ai beaucoup lutté dans ma vie antérieure pour améliorer la compétitivité des entreprises industrielles, et je me suis souvent heurté à des murs d'immobilisme, de conservatisme : « on a toujours fait comme ça », sous-entendu pourquoi changer ? Dans le chapitre suivant j'évoque le « Facteur Temps ». Ce n'est pas une lubie de ma part, mais un paramètre fondamental. C'est la non-prise en compte très générale par nos entreprises et nos administrations des délais et de leur respect, du respect des engagements envers les clients et les administrés, qui sont responsables de la perte de secteurs industriels importants, comme la machine-outil, la sidérurgie et bien d'autres dans les années 70 et suivantes, alors qu'à l'époque la concurrence n'était pas chinoise, elle était allemande et italienne ! Plus récemment, c'est le fret ferroviaire qui ne décolle pas, l'échec de l'Institut Pasteur et de Sanofi avec le vaccin pour la COVID-19, etc. Le plus triste est que réduire ses délais est souvent assez simple, peu coûteux, et très rentable.

Dans un tout autre ordre d'idée, j'étais très frappé par le sentiment d'isolement dans les petites et moyennes entreprises et leurs difficultés à suivre les progrès technologiques qui sont de plus en plus fréquents et importants. Contrairement aux grandes entreprises qui ont la possibilité de faire appel à des Conseils extérieurs, les PME sont trop souvent livrées à elles-mêmes pour innover, développer les outils numériques, l'IA, etc.

Or, si l'on veut qu'elles se développent, elles ont besoin du support des banques, mais aussi d'être aidées, conseillées sur les plans techniques, technologiques, marketing. C'est cette assistance que des jeunes pourraient leur apporter quasi gratuitement dans le cadre de leur propre formation supérieure. Aussi, me paraîtrait-il intéressant que des élèves d'écoles d'ingénieurs et de commerce / marketing se mettent en binôme, trinôme, dans le cadre de projets ou de stages, pour intervenir dans des PME, voire des ETI, désireuses d'évoluer afin de :

,

- Faire l'inventaire de leurs produits, service, moyens, organisations, projets, compétences... ;
- Suggérer des réductions de coûts et de délais au niveau de la conception des produits, de leur fabrication, de leur vente et après-vente ;
- Proposer des idées pour les faire évoluer techniquement, au niveau de leur qualité, de leur présentation, de leur prix de vente, de l'offre commerciale ...
- Suggérer des produits dérivés ou complémentaires ...
- Préconiser des technologies nouvelles qui pourraient les faire progresser, les y former, puis les assister pour les mettre en œuvre.

Une telle démarche ne pourrait qu'être salutaire pour des entreprises limitées dans leurs compétences, bloquées par leurs routines et n'ayant pas les moyens de faire appel à des experts extérieurs. Quant aux jeunes intervenants, ces premières expériences pourraient être aussi enrichissantes qu'utiles pour leurs carrières.

Il faudrait tester cette démarche sur une centaine d'entreprises de différents secteurs. Puis, enrichie par les retours d'expériences, elle pourrait être développée sur une plus grande échelle. Elle pourrait aussi être, pourquoi pas, une condition préalable à une aide de l'État ou à l'obtention de prêts, de marchés...

Il est bien évident qu'il ne faut pas attendre des miracles du jour au lendemain. Cependant, dans une grande majorité des cas, ces interventions devraient apporter au minimum des prises de conscience dans les entreprises sur la nécessité d'évoluer et une ouverture sur les technologies nouvelles, avec des assistances ponctuelles par la suite. De celles-ci, les PME ont souvent entendu parler, mais elles n'ont pas les compétences en interne pour les envisager ou savoir ce qu'elles pourraient leur apporter.

Avant l'argent, qui sera évidemment nécessaire, il faut faire évoluer les entreprises de l'intérieur, leurs organisations, leurs compétences, leurs mentalités. Il faut aussi rapprocher les études supérieures de la vie professionnelle : c'est le rôle des stages, qui profitent à l'étudiant et souvent peu ou pas à l'entreprise. Avec cette démarche, on développerait une autre forme de stage qui permettrait aux étudiants de concrétiser leurs connaissances et d'en faire bénéficier des entreprises pour un partenariat gagnant-gagnant, d’autant que ce n’est que dans les petites entreprises qu’on a une vue d’ensemble.

# Facteur Temps

Le Facteur **TEMPS** – la quatrième dimension – est abstrait, contrairement aux trois autres et, de ce fait, il est trop souvent oublié alors qu'il est fondamental, comme nous l'a rappelé douloureusement la pandémie avec le lancement français calamiteux de la vaccination et l'absence de vaccin de Sanofi et de l'Institut Pasteur… nos grands spécialistes des vaccins, mis hors-jeu par leurs délais !

Mon expérience professionnelle m'a hélas montré que, d'une façon générale en France, ce facteur était rarement intégré dans les activités professionnelles : pour anticiper et planifier, puis pour organiser et gérer au mieux, enfin pour prendre en compte les attentes et les contraintes des clients, de l'aval.

Pour ceux qui ne sont pas en prise directe avec l'action, la formule de François Mitterrand « *il faut donner du temps au temps* » est pertinente, car le Temps leur est nécessaire pour développer leurs pensées. C'est le temps de la RÉFLEXION.

Le Temps abordé ici est celui de l'ACTION.

Le Temps de l'Action, à tous les niveaux, des décisions aux réalisations, est plus primordial que jamais. En effet, les contraintes économiques, les progrès technologiques, la concurrence… tous conduisent à une réduction systématique des délais… et à leur respect. Aussi, toute action un peu importante implique d'avoir un Chef de Projet, ou de Mission, qui anticipe les besoins et les contraintes, regarde les opérations qui peuvent être faites en parallèle, coordonne, veille sur les délais et les coûts, etc.

Quelques exemples d'accélérations du temps :

- Il n'a fallu qu'une dizaine d'années au téléphone mobile pour avoir autant d'abonnés que le fixe en un siècle !
- L'obsolescence des produits est de plus en plus rapide et implique que leurs remplaçants soient développés très vite. C'est pour cette raison que le Directeur Général de Renault a voulu réduire d'un an les temps de développement de ses nouveaux modèles… afin de s'aligner sur la concurrence !
- Dans tous les domaines, les nouveautés sont de plus en plus rapidement rattrapées par la concurrence, et éphémères.

Aujourd'hui, et plus encore demain, seuls les « *Lucky Luke qui tirent plus vite que leur ombre* » ont une chance de survivre…

Cette belle formule de Morris, le père de Lucky Luke, passée à la postérité, est en fait fausse car ce sont les tirs qui créent leur ombre avec un infime retard et non l'inverse ! Mais oublions ma remarque pour préserver nos souvenirs d'enfance.

Nos administrations et nos dirigeants le perçoivent-ils et, surtout, en tirent-ils les conséquences ? Certainement pas celles qui multiplient les procédures et les contraintes. Sans une sérieuse prise de conscience collective à tous les échelons, des citoyens, des entreprises, des États, des administrations, nous continuerons de sortir des marchés d'avenir comme dans les années 1970 pour les biens d'équipements. Une des raisons majeures résultait du fait de ne pas tenir assez compte des attentes des marchés, notamment en ce qui concernait les délais et leur respect, ainsi que le respect des engagements. Les déficits endémiques de la balance commerciale sont un bon indicateur d'une gestion totalement inadaptée de beaucoup d'entreprises et de l'État.

Quelques exemples :

- En octobre 2020, nous savions qu'au moins un vaccin allait être disponible à brève échéance. Quand s'est-on préoccupé d'organiser la vaccination ? Fin décembre quand nous avons reçu les premières doses ! Et en improvisant une politique de vaccination aberrante au regard des ravages causés par la pandémie et des dizaines de millions de personnes à vacciner.

,

- Le délai entre l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament et sa commercialisation : Allemagne 119 jours – Suisse 171 – Royaume-Uni 209… France 489 jours, plus de 4 fois le délai allemand ! (Sources : CAE, EPPIA).
- Les EPR finlandais et de Flamanville : une honte absolue… Leurs frères chinois ont été mis en exploitation dans les délais prévus ! Peut-être sont-ils moins regardants sur les spécifications mais, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, les nôtres n'auraient pas eu un chef de projet pour suivre, coordonner, anticiper toutes les actions !
- Le fret ferroviaire : une organisation qui aurait pris en compte sérieusement le facteur Temps de ses clients aurait certainement évité l'échec constaté aujourd'hui !

C'est affligeant. Sans une rapide et sérieuse prise de conscience du sommet de l'État et du Patronat au bas de l'échelle, la France continuera à rétrograder dans tous les classements mondiaux… alors qu'avoir des délais compétitifs est à notre portée, ne coûterait rien et rapporterait beaucoup. Les enjeux ? Simplement notre situation financière, l'emploi, la balance commerciale… et notre amour-propre !

Chaque activité humaine ayant son échelle de temps, de la minute dans les services d'urgence au mois pour des projets à long terme, il faut se poser régulièrement quatre questions :

1. Quelles sont les échelles de temps de mes partenaires (clients, fournisseurs, etc.), et de mes missions. Quels sont les délais de mes concurrents, étrangers notamment ?
2. Comment pourrais-je réduire mes délais afin de répondre mieux aux besoins et aux attentes de mes partenaires, et pour battre mes concurrents ?
3. Quelles sont les durées mises sous les vocables court, moyen, long terme par mes interlocuteurs ? C'est une source fréquente de quiproquos.
4. Quelles seraient les répercussions d'un délai plus long ou plus court, d'un retard ?

Prouesse industrielle de l'usine belge de Pfizer (Puurs) : à force d'optimisations, d'organisations, de suivis, ils ont réussi à réduire en quelques semaines les délais de fabrication du vaccin Covid-19 de 45 % : ils sont passés de 110 jours à 60 ! Bravo et merci à eux !

Si seulement nos fabricants d'armes pouvaient avoir la même démarche pour répondre aux besoins urgents de nos armées.

Si l'unité de mesure du temps diffère d'un univers à l'autre, elle se réduit partout et parfois dans des proportions importantes. C'est une tendance lourde dans un monde en profonde mutation et accélération, où règne une forte concurrence. C'est aussi un bon moyen pour réduire les besoins financiers et les coûts qui sont corrélés à la durée des processus de fabrication ou de traitement. Et pour beaucoup améliorer la compétitivité !

Les entreprises qui se préoccuperaient sérieusement des facteurs Temps et Créativité seraient compétitives au niveau international !

Quant aux administrations, le temps ne semble pas faire partie de leurs préoccupations, y compris pour payer leurs fournisseurs, notamment quand il s'agit de PME pour lesquelles les fins de mois sont souvent un sérieux souci. Et ne parlons pas des décrets d'application des lois votées par le parlement, ni des transcriptions des directives européennes, ni de la justice, ni etc.

La durée d'une action est une chose, le temps pour l'effectuer en est une autre. Comme pour les températures, il y a le Temps effectif et le Temps ressenti. C'est ce dernier qui compte.

Le Temps peut même devenir une Affaire d'État quand il s'agit de lutter contre une pandémie qui met à genoux l'ensemble d'un pays… et qui a fait un moment de la France la risée du monde !

Pourrait-elle en tirer au moins une leçon : ne pas confier un problème très urgent à des habitués des Temps longs ?

Les règles à respecter ayant été définies – avec pertinence et réalisme – la réalisation d'une vaccination de masse est d'abord un problème de logistique et d'organisation à confier à un habitué des Temps très courts ! Et, quand une action se passe mal, il faut l'analyser et la corriger… L'autoapprentissage de l'intelligence artificielle devrait aussi être celui de l'intelligence humaine !

Question : qui fut responsable des dysfonctionnements de la gestion de cette pandémie ?

– Le ministère de la Santé ?

– La Direction générale de la Santé ?

– La Direction de la Santé Publique ?

– Santé Publique France ?

– Une des douze autres Directions, ou Services ?

Il n'y aurait que seize présumés responsables… mais aucun coupable, évidemment, si, du moins, l'auteur de cette liste n'a pas omis des Agences. Et, à ces seize administrations, il faudrait ajouter les multiples Cabinets de Conseil mandatés, car les administrations en sont addicts… Pour se défausser de leurs responsabilités ?

La multiplication de *Principautés* nuit à l'efficacité des missions, augmente leurs coûts et leurs délais, génère des cacophonies car chacune agit pour exister, ou pour se couvrir… voire pour nuire à d'autres.

Cette campagne de vaccination a dépassé l'entendement ! Mais qui peut encore s'étonner de l'inefficacité de nos « armées mexicaines », de la cacophonie qui règne dans tous les débats, des dires aussitôt contredits, des inepties proférées, etc. ?

Combien de quinquennats faudra-t-il pour mettre un peu d'efficacité dans les Services de l'État ?

### *Contraintes et délais liés aux procédures*

Nombreux sont les équipements et les produits qui sont soumis à des procédures longues et coûteuses avant de pouvoir être mis sur le marché. Dans le chapitre suivant « Responsabilité & Probation » j'aborde ce problème dans un contexte de « procédure normale ». Ici, je traite la « procédure d'exception », en cas d'urgence pour le civil, en temps de guerre ou de perspective de guerre pour le militaire. Jusqu'à présent, c'est la procédure normale qui s'applique, si bien que nos armes n'évoluent pas comme elles le devraient, ou ne sont pas disponibles avant de longs mois à cause de ces fameuses procédures… que l'Ukraine n'a pas ou très édulcorées. C'est vital pour eux et ça l'est aussi pour nous dans beaucoup de domaines.

On a appliqué des procédures très allégées pour Notre-Dame en raison de l'urgence. Pourrions-nous définir très rapidement des procédures très allégées pour les armes nouvelles de nos militaires ? C'est vital pour protéger des vies et nous armer.

### *Corrélation entre Temps et Chômage*

L'ignorance française du Facteur Temps et la faible créativité de trop de nos entreprises ont pour conséquences un déficit systématique de la balance commerciale et un taux de chômage anormalement élevé. Comme de multiples exemples l'ont montré, la non-prise en compte du Facteur Temps est responsable de pertes de commandes pour des délais trop longs et / ou des retards systémiques, qui entraînent des fermetures d'usines, puis la disparition de secteurs économiques entiers avec pertes de savoir-faire et d'emplois en masse ! Plus grave encore, une mauvaise gestion du temps peut entraîner des conséquences allant jusqu'à la mort de personnes… comme dans le cas de pandémies, d'interventions d'urgence, d'une guerre.

### *Conclusion*

Le Facteur Temps est donc fondamental et doit être une préoccupation constante dans toute organisation, dans toute action, dans toute mission… au gouvernement, dans les administrations, dans les entreprises, dans les comportements de chacun de nous ! Et les procédures pour les mises sur le marché doivent toutes être revues dès que possible, en distinguant les applications pour le civil de celles pour le militaire, et le contexte : pour un usage normal ou d'urgence. Le Facteur Temps était important dans le Monde Ancien. Il est primordial dans le Monde Nouveau ! Et plus encore en cas de guerre !

# Responsabilité & Probation

Les administrations sont très réticentes à l'égard de tout ce qui est nouveau ou qui n'entre pas dans des réglementations existantes. Elles s'opposent d'autant plus volontiers que le principe de Précaution, inscrit dans la Constitution par Jacques Chirac, qui ne voulait « *pas d'emmerdes* », leur fournit un excellent prétexte.

Or, par définition, tout ce qui est vraiment nouveau, par sa technologie ou par son usage, n'a pas sa cohorte de normes, de réglementations, de jurisprudences. Certes, mais comment nos économies pourraient-elles évoluer et affronter la compétition mondiale si ce qui est innovant est bloqué ou très retardé par des administrations au prétexte qu'il n'y a pas de règles applicables, ou que le cas n'est pas explicitement prévu dans des textes officiels ?

Un jour, un jeune énarque, conseiller technique du ministre de l'Économie, à qui je présentais un projet innovant, m'a répondu :

– « Ce n'est pas possible »

– Pourquoi ?

– « Ça n'a jamais été fait » !

C'était vrai. À la même époque, j'avais eu une réponse identique à l'ambassade de Chine pour un autre projet. Le non chinois ne m'avait pas surpris, le non français m'avait beaucoup attristé, moins à titre personnel, que pour l'intérêt général de mon pays.

L'innovation, la créativité, ont peu de chance d'être favorablement accueillies par les Administrations ! Or, si nous sommes parmi les premiers à développer une nouvelle technologie, nous pouvons l'exploiter pour nous, l'exporter, concéder des droits sur les brevets. À l'inverse, si nous arrivons après les autres, nous les importerons, nous dépendrons encore plus de puissances étrangères, nous serons contraints par leurs normes, bientôt asiatiques, qui plus est.

Comme nous avons plus besoin d'accélérateurs que de freins, il faut remplacer le principe de Précaution, par un Principe de Responsabilité associé à un Délai de Probation.

Ainsi, les produits nouveaux, non classables dans une nomenclature existante, seraient examinés puis soumis à une période dite de Probation au cours de laquelle ils seraient sous contrôle afin de déterminer s'ils peuvent être validés ou non. Comme c'est parfois fait pour les nouveaux médicaments avec l'ATU, Autorisation Temporaire d'Utilisation avant l'AMM, Autorisation de Mise sur le Marché.

Pendant cette période de noviciat, c'est l'entité à l'origine de l'innovation qui en serait responsable. Mais, il doit être mis fin, pour évaluer ou valider des produits, à la prise en compte des études faites par les entités en question, ou par des laboratoires ou des experts liés à elles, surtout avec la mentalité actuelle où le profit est la valeur suprême et peu importent les éventuelles conséquences collatérales.

Les médicaments vendus ou prescrits à contre-emploi, les tricheries des constructeurs automobiles, les crashs de Boeing, etc. sont exemplaires de ces dérives et doivent servir de leçon.

Les procédures d'évaluation sont aussi à revoir afin de rendre les tricheries plus difficiles et elles doivent être conformes aux utilisations réelles des produits testés. A-t-on déjà vu les voitures consommer sur route ou en ville ce qu'annoncent les constructeurs ?

Ce ne sont pas les constructeurs qui devraient fournir les véhicules à tester, mais les contrôleurs qui devraient les prélever dans les parcs à la sortie des usines afin de ne pas avoir des voitures tout spécialement préparées…

,

# Régimes actuels de Retraite

Le régime de base fut conçu sous Vichy (décret du 14 mars 1941), puis conforté par la loi du 22 mai 1946. Il définissait un **Âge Légal** pour prendre sa retraite et les pensions étaient financées par les cotisations retraite des actifs : régime dit **Par Répartition**.

Les objectifs à l'époque, outre des raisons politiques et d'inflations élevées, étaient de trouver des fonds pour amorcer le régime et échapper aux crises économiques et à l'inflation. Nécessités faisaient loi, mais une loi profondément injuste et conduisant à une impasse que les responsables ne veulent pas voir. C'est ainsi que les multiples réformes qui ont été faites depuis ont gardé ces deux principes de base : l'Âge légal et la Répartition, qui sont devenus des dogmes iniques mais intouchables !

### *L'Âge Légal*

L'âge de la retraite fut fixé à 65 ans. À l'époque, il correspondait à l'espérance de vie des travailleurs manuels ! Ainsi, la majeure partie de leurs cotisations servait à payer les pensions des classes moins défavorisées. Surprenant pour un pays qui avait fait de l'ÉGALITÉ un principe cardinal.

L'Âge légal est devenu, à juste titre, le *casus belli* de toutes les tentatives de réformes d'un régime mal né et à bout de souffle. Mais qui oserait toucher aux dogmes pour imaginer, enfin, un système de retraite qui soit équitable et durable ?

### *La Répartition*

Quant au fait de payer les pensions avec les cotisations des actifs, il est maintenu soi-disant pour avoir un lien de solidarité entre les générations… En fait de Solidarité, c'est un report de dettes sur les générations suivantes, grand classique de nos gouvernants depuis très longtemps !

**Chaque génération doit gérer ses propres problèmes et ne pas demander aux suivantes de les résoudre à sa place.**

### *Analyse*

Dans le contexte de l'époque ces choix étaient sans doute la moins mauvaise des solutions, sinon la seule, même si on avait déjà une notion d'espérance de vie par types d'activité. Puis, les Trente Glorieuses masquèrent les injustices et les failles du système et le temps fit de ces deux dogmes un « *Évangile républicain* » que personne n'a osé remettre en cause, alors que les conditions sociales devenaient très différentes et que les paramètres liés aux conditions de travail avaient radicalement changé.

La France s'est empêtrée dans un « Régime général » et une multitude de « Régimes spéciaux » qui ont été créés au fil des ans, en raison de la rigidité du Régime général et de luttes catégorielles. Or, tous ces Régimes sont maintenant totalement obsolètes, injustes, et déconnectés de l'évolution des facteurs qui les régissaient, notamment les conditions de travail et de vie qui se sont très sensiblement améliorées dans tous les métiers.

Parmi ces facteurs, citons :

- Le fort allongement de la durée de la vie : deux mois par an entre 1960 et 2020 !
- L'entrée dans la vie active de plus en plus tardive. Dans ces conditions, comment peut-on envisager que l'âge de la retraite n'augmente pas lui aussi ? Pire, prétendre l'abaisser ! La lâcheté, la démagogie, l'incurie de ceux qui l'utilisent à des fins politiciennes, sont scandaleuses et mortifères.
- L'âge légal de la retraite est passé en 1981, pour des motifs purement politiciens et démagogiques, de 65 à 60 ans pour le Régime général, à 55 ou 50 ans pour la plupart des Régimes spéciaux. Il est maintenant très conflictuel de vouloir relever ces âges, considérés

,

comme des acquis sociaux, même s'ils sont devenus des non-sens profondément injustes vis-à-vis des autres secteurs professionnels, les conditions d'exercice des fonctions concernées ne justifiant plus ces âges très avancés de retraite.

- L'entrée dans la vie active et les espérances de vie s'étalent sur plus de dix ans selon les métiers. Or, les carrières qui commencent tôt, appelées maintenant « longues », ce qui est un bel aveu d'iniquité, ont une espérance de vie sensiblement inférieure à celle des carrières qui commencent tard. Ce fait statistique pourrait se résumer par la règle empirique suivante : ***le reste à vivre à l'entrée dans la vie active est sensiblement le même pour la plupart des métiers***. Ceci veut dire qu'il ne faudrait pas parler d'âge de la retraite mais du nombre d'années en activité pour que, statistiquement, la durée de la retraite soit à peu près la même pour tous, hormis pour ceux qui souffrent d'un handicap.
- La baisse de la natalité entraînant un vieillissement de la population, le rapport « nombre d'actifs sur nombre de retraités » qui régit la Répartition s'est effondré, au point de devenir non supportable par les actifs : 4 cotisants pour 1 retraité en 1960, 1.7 pour 1 en 2019, 1.2 pour 1 prévu en 2050 ! Ne serait-ce que pour cette raison, la Répartition aurait dû être supprimée depuis longtemps !
- La Répartition est un piège ! Prenons l'exemple des Avocats, qui ont leur propre régime : ils cotisent peu car leur profession connaît un fort développement. Mais quelles seront leurs cotisations le jour où leur nombre cessera de croître ? Alors, le piège de la Répartition se déclenchera pour eux comme il s'est déclenché depuis longtemps pour le Régime général !
- Les carrières partielles ou atypiques sont injustement traitées.
- L'opacité des Régimes, illisibles et manipulables, est une source d'incompréhensions, et donc d'insécurité pour les cotisants, futurs retraités. Par ailleurs, les multiples mesures prises ou promises ne font qu'amplifier la défiance à l'égard du système, défiance qui s'ajoute au fait que les cotisations augmentent alors que les pensions baissent en pouvoir d'achat. Quant à la plupart des cotisants, ils n'ont pas de repères, ils ne savent pas quand ils pourront prendre leurs retraites et à quelles conditions, si ce n'est de plus en plus tardives et mauvaises !

Or, plutôt que d'affronter les réalités et de remettre en cause « *l'Évangile républicain* », tous les responsables politiques et syndicaux successifs ont faussé les prévisions en faisant prendre des hypothèses qu'ils savaient ne pas pouvoir être tenues (taux de croissance élevé et de chômage bas), et occulté des informations importantes comme l'effondrement des taux de récupération des pensions calculés par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) : pour 1 euro cotisé, la génération 1950 reçoit 1,60 €, celle de 1985 devrait recevoir 1,10 €, et pour les jeunes générations, ce sera inférieur à 1 € ! Pour la solidarité entre les générations… on repassera !

Le principe affiché par le Président Macron du premier quinquennat était : cotisations égales, retraites égales. Parfait ! Mais si l'on connaît les montants des droits, on ne prend pas en compte dans les systèmes actuels le montant présumé des pensions qui devront être versées au retraité, montant qui dépendra de la durée de sa retraite, durée très différente aujourd'hui selon les métiers ?

Prenons deux cas qui ont les mêmes droits. Le métier de l'un lui donne une espérance statistique de durée de retraite de dix ans, contre vingt ans pour l'autre. Auront-ils le même montant de pension mensuelle, notion d'Égalité, ou le premier aura-t-il un montant double de celui du second, notion d'Équité ?

Il est sidérant et – désespérant – de constater que nos responsables politiques et syndicaux, ont ignoré ces dérives qui auraient dû leur faire concevoir un régime radicalement nouveau. Or, le projet de réforme 2023, dernier ravaudage en date, s'est arc-bouté sur les dogmes de l'Âge légal et de la Répartition ! Résultat : une grande majorité des Français s'y sont opposé, alors qu'ils admettent qu'une réforme est nécessaire ! Et c'est ainsi, qu'à chaque quinquennat, le pays s'épuise en manifestations, grèves et blocages, avec un accroissement des salariés démotivés et des déficits.

Bref, des pseudo-réformes ineptes qui sont des provocations très néfastes pour nos rapports au travail, notre image à l'international, notre développement et nos finances. Beau bilan !

La France, qui cumule les déficits de tous ses comptes publics, de son commerce extérieur, de sa compétitivité… a-t-elle les moyens de s'offrir en plus régulièrement des crises majeures liées à des bricolages de ses Régimes de retraite totalement obsolètes et inéquitables ?

Non, bien sûr, et pourtant ce rituel incompréhensible, mortifère, se poursuit de quinquennat en quinquennat !

Une ultime remarque importante : en refusant la retraite par capitalisation nos entreprises sont de plus en plus entre les mains de fonds de pension étrangers. Ainsi leur contrôle nous échappe et le patrimoine de la France s'amenuise. Outre les dividendes qui quittent notre territoire.

# Retraite équilibrée et juste

Outré par les errements des gouvernements successifs, j'ai imaginé dès 2007 un Régime Universel qui s'émancipe des dogmes et réponde au principe d'**Équité** qui m'est cher. Avec ce Régime, totalement repensé, chacun pourrait déterminer ses paramètres en fonction de ses choix de vie, et il pourrait être appliqué par les autres pays de l'Union européenne ce qui serait une bonne chose car de plus en plus de carrières se font dans plusieurs pays.

Les fondamentaux qui m'ont guidé sont :

- L'équité, la solidarité au niveau de **sa** génération, la maîtrise et la transparence pour chacun, sa pérennité et son universalité, sans oublier les carrières partielles ou atypiques.
- La retraite étant un congé différé, au même titre que les congés payés, elle doit être financée par des cotisations liées aux revenus du travail, et non par d'autres revenus ou par l'impôt.
- La responsabilisation de chacun. Trop de jeunes, et de moins jeunes, n'intègrent pas leur retraite dans leur cursus professionnel et vont, en conséquence, se retrouver en manque de cotisations pour avoir une retraite décente. Par ailleurs, il y a ceux qui considèrent que la retraite est un dû, un avantage acquis (âge et niveau des pensions), et ceux qui supportent de plus en plus mal d'être autant ponctionnés pour assurer les retraites des anciens, alors que la leur s'annonce faible et sans rapport avec les montants cotisés. L'altruisme a des limites que le système français a largement franchies et c'est une des raisons des blocages récurrents sur le sujet.
- Le fait d'être régi par un système de retraite imposé et global déresponsabilise les salariés, et les employeurs, notamment en ce qui concerne les conditions de travail.
- Les Français qui le peuvent épargnent, en prévision de leur retraite. S'ils cotisaient dans la transparence et pour eux-mêmes, ils accepteraient certainement facilement de le faire plus et plus longtemps. C'est le défi d'une authentique réforme des Retraites, qui permettrait aussi de redresser les comptes !
- **L'espérance de vie de chaque métier est La CLÉ du Régime préconisé, pour être Équitable**. Dès mon Essai de 2007, j'introduisais la pénibilité dans le temps de travail et l'âge de la retraite en prenant en compte l'espérance de vie par métier. « Ma Pénibilité » est applicable dès la promulgation de la loi, contrairement à celle définie par le gouvernement (loi 2014-40 du 20 janvier 2014) qui ne le sera pleinement que vers 2054, outre le fait qu'elle est d'une grande complexité, entachée d'injustices, d'approximations et exposée à des contestations sans fin !

J'ai découvert avec intérêt, page 75 du livre « FAIRE » de François Fillon, paru en 2015, que cette idée avait été débattue :

> « Lors des débats à l'Assemblée nationale sur la réforme de 2003 [des retraites], les socialistes réclamaient déjà la prise en compte de la pénibilité. Avec les partenaires sociaux, nous avions recherché des critères objectifs pour définir cette notion. Le seul qui ne souffrait d'aucune critique était celui de l'espérance de vie. Les études montraient que les professions exposées aux intempéries, les agriculteurs, les couvreurs, les maçons, vivent en moyenne moins longtemps que les autres, tandis que les curés et les enseignants ont les plus longues perspectives.
>
> Le débat tourna court puisqu'il aurait fallu demander aux enseignants de travailler plus tard pour que les ouvriers du bâtiment puissent partir à la retraite plus tôt. Inconcevable ! »

Inconcevable ? Non, les plus défavorisés étant moins syndiqués et ne disposant pas, ou de peu, de moyens de pression, doivent continuer à payer pour les autres. Normal, non ?

,

Cette réaction illustre une fois encore que l'idéologie et la lâcheté en politique sont parmi les pires fléaux de nos sociétés.

« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » disait Rabelais. J'ai transposé sa pensée et fait mienne :

**Idéologie sans conscience n'est que ruine des peuples**.

# Retraite Universelle à la Carte

Nous ne sommes plus en 1946, au sortir d'une guerre de cinq ans qui a fait des millions de morts et d'énormes dégâts. Nous sommes en 2026, trois générations plus tard. Avons-nous le droit de nous émanciper des dogmes d'une époque révolue ?

Adieu à l'Âge légal décrété et à la Répartition… Bienvenue à la Retraite Universelle à la Carte !

Pour ce faire, j'examine les éléments suivants :

- L'Âge légal personnalisé
- Les Cotisations
  - Calcul des cotisations
  - Affectation des cotisations
  - Solidarité
- Les Pensions
  - Pensions à l'âge légal personnalisé
  - Pensions avant/après cet âge légal
  - Carrières partielles ou atypiques

Puis, je fais des Simulations et donne une façon de passer des anciens au nouveau Régime.

## ÂGE LEGAL PERSONNALISE

Regardons les marqueurs socioprofessionnels :

- L'âge de l'entrée dans la vie active et l'espérance de vie s'étalent sur plus d'une dizaine d'années en fonction des métiers ;
- Une forte corrélation entre l'entrée jeune dans la vie active et la moindre espérance de vie liée à la nature du travail (pénibilité, dangerosité) et aux conditions de vie des personnes. Ce paramètre, qui n'est pas pris en compte jusqu'à présent, est bien constitutif de l'espérance de vie !

Tous les paramètres peuvent être déterminés précisément. Il suffirait de demander à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), d'analyser ses bases de données et de faire les croisements statistiques nécessaires après avoir éliminé les cas dont la carrière est multi-secteurs, ou incomplète, ou atypique. Nous obtiendrions ainsi pour chaque groupe professionnel, un âge moyen de début de carrière, de fin de carrière, de décès, avec les courbes de Gauss correspondantes.

Cette étude confirmerait qu'il est totalement injuste de laisser perdurer un Âge légal pour tous, hormis des exceptions dont les bénéficiaires ne sont pas toujours les plus concernés.

Prenons un exemple : un groupe commence sa carrière à 16 ans avec une espérance de vie de 72 ans. Un autre groupe la débute à 26 ans avec une espérance de vie de 82 ans. Va-t-on leur attribuer un même âge légal de la retraite alors que leur vie active est décalée de 10 ans, comme leur décès statistique ?

Un régime réaliste et équitable se doit de lier l'âge légal de la retraite avec l'espérance de vie de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle chacun appartient.

Et, pour ceux et celles qui auront appartenu au cours de leur carrière à plusieurs catégories, leur espérance de vie de référence sera la moyenne, pondérée par le nombre d'années passées dans chaque activité, des espérances de vie de chacune d'elles. Ainsi, le paramètre âge légal de la retraite ne sera plus un âge décrété. **Il sera N années d'espérance de retraite**. Pour simplifier l'exposé, j'ai pris 12 ans, en sachant que ce nombre d'années sera à définir par l'État avec les partenaires sociaux et des économistes,

,

car il conditionne très directement les taux de cotisation et le montant des pensions, sujets abordés plus loin.

Cet âge légal devra être avancé pour ceux dont l'état de santé est dégradé, ou qui souffriraient d'infirmités, décision qui résulterait d'une autorité médicale compétente et indépendante.

La différence homme femme est aussi un facteur à évoquer, l'espérance de vie à 60 ans des femmes étant actuellement supérieure de 5 ans à celle des hommes. Mais, en raison de leurs aléas de carrières (maternités, enfants, temps partiels, salaires inférieurs, etc.), une façon de rétablir une certaine équité consisterait à ne pas en tenir compte et à appliquer aux deux sexes les espérances de vie de leurs catégories socioprofessionnelles sans distinction de genre. D'autant plus que les écarts et les inégalités tendent à se réduire.

Il va de soi que le régime de retraite qui sera ainsi défini devra s'appliquer à tous les secteurs d'activité sans exception, y compris aux fonctionnaires et assimilés, aux militaires et aux régimes spéciaux qui n'ont, n'auront plus aucune légitimité d'autant que chacun pourra agir sur les paramètres de sa retraite.

Par ailleurs, l'État devra imposer aux employeurs de s'organiser pour réserver les postes les moins exposés aux plus âgés, ou leur donner la possibilité de se reconvertir dans des métiers qui leur soient plus adaptés. Il est évident que certaines activités ne peuvent pas être raisonnablement exercées à n'importe quel âge, âge variable selon les individus. Mais ce n'est pas une raison pour demander une retraite anticipée, caractéristique d'une société bloquée. À chacun, à la médecine du travail et aux employeurs de prendre en compte les capacités physiques et intellectuelles nécessaires pour exercer les différentes fonctions afin que tous puissent rester actifs jusqu'à leur âge légal de retraite… La productivité en sera la première bénéficiaire. D'autant que le système préconisé tient compte de la pénibilité et de la dangerosité du travail dans la mesure où ils agissent sur l'espérance de vie. Ainsi, un militaire ayant effectué des missions combattantes aura un âge légal de retraite inférieur à celui qui sera resté dans une caserne ou dans des bureaux. De même, l'ouvrier de chantier du BTP pourra partir à la retraite à taux plein avant ses collègues qui auront fait leur carrière dans des bureaux.

**Première novation**

***On ne décrète plus un âge légal de retraite, mais une espérance de durée légale de la retraite qui déterminera un âge légal propre à chacun.***

Il est important aussi de noter que l'âge légal de la retraite basé sur l'espérance de vie devra être ajusté régulièrement. Si l'espérance de vie augmente, l'âge légal de la retraite augmentera et, si elle diminue, l'âge légal diminuera.

Pour des raisons économiques ou sociales, l'État aura la possibilité de revoir à la hausse ou à la baisse cette durée légale de retraite. Pour tous, ou pour certains si des anomalies ou des injustices objectives étaient constatées par des autorités médicales compétentes et indépendantes.

Certains pourront objecter que la connaissance de l'espérance de vie par catégorie socioprofessionnelle n'est pas suffisamment fine pour classer chaque actif dans une catégorie homogène au regard de ce paramètre. Certes, mais une chose est sûre : cette méthode est infiniment plus juste et pertinente que la fixation d'un âge légal identique pour tous, avec des exceptions parfois illégitimes, et d'autres ayant une part d'arbitraire importante.

L'adoption de l'espérance de vie par métier rendrait caduc le compte pénibilité, une usine à gaz dont la pertinence et l'équité sont plus que douteuses.

Si une catégorie professionnelle conteste l'espérance de vie qu'on lui prête, il sera facile de demander à la CNAV de refaire une étude plus précise sur ladite catégorie.

## COTISATIONS

### *Calcul des cotisations*

Le régime préconisé n'est plus calé sur l'équilibre entre les cotisations des actifs et les pensions des retraités. Il part du principe que chacun cotise (avec son employeur) pour assurer sa propre retraite, plus un pourcentage au titre de la solidarité pour un inactif temporaire ou de longue durée : maladie, maternité, congé parental, invalidité, formation, chômage ; pour le minimum vieillesse, le grand âge ; pour les retraites de réversion, pour lesquelles les caisses de retraite pourront indiquer leur part dans les retraites versées.

Compte tenu du nombre prévisionnel d'années de cotisation de sa catégorie socioprofessionnelle et du nombre présumé d'années de retraite (12 dans les exemples), il est facile de déterminer les taux de cotisation. Chacun cotise sur ses revenus liés à ses activités rémunérées (salaires, primes, intéressements, avantages en nature, indemnités…) dans la limite de plafonds fixés. De cette façon, la transparence est assurée puisque le montant de sa propre retraite est, pour l'essentiel, le produit de ses cotisations moins la part solidarité et frais de gestion qui sont clairement identifiés (10 % au total dans les exemples). Il devient alors difficile de contester sa durée de cotisation et son montant puisqu'ils résultent de son propre choix. Le système devra permettre aussi à chacun de cotiser au-delà des taux conventionnels, dans la limite d'un maximum légal, afin d'améliorer sa future retraite. Pour cela, il suffira de cotiser pour une retraite supplémentaire qui sera, ou pas, soumise à la solidarité. Quant à l'âge de la retraite, chacun pourra le choisir, avec décote ou surcote selon qu'elle sera prise avant ou après son âge légal.

Enfin un Régime qu'il n'y aura plus lieu de réformer tous les cinq ans, si ce n'est quelques paramètres à la marge !

Par ailleurs, cette Retraite Universelle à la Carte, projetée dans le futur, sera équilibrée puisque chacun aura préfinancé la sienne. Quant à l'équilibre entre le montant des cotisations et le montant des pensions pendant la période transitoire, il devrait être en partie assuré par le fait que ce nouveau régime incite les actifs à travailler plus longtemps et à cotiser plus.

**Deuxième novation**

***Chacun cotise le montant nécessaire pour assurer sa propre retraite, plus une part au titre de la solidarité afin d'assurer une retraite décente à ceux qui connaîtront des aléas de carrière ou de vie.***

### *Affectation des cotisations*

Prenons un actif qui cotise 100 € pour lui-même, plus 10 € pour la solidarité et les frais, soit 110 € :

- **10 €** vont à la **Caisse Solidarité** et frais de gestion ;
- **100 €** vont à la Caisse de Retraite ;
- **100 € <u>virtuels</u>** vont au **Compte Retraite du Cotisant**, créance garantie par l'État.

La Caisse de Retraite va utiliser ces sommes – réelles – collectées pour payer les pensions des retraités, comme aujourd'hui, mais, espérons-le, seulement pendant une période transitoire. Après, cet argent collecté devra être transféré à un Fonds Souverain, gérés par des institutions financières paraétatiques qui investiront principalement dans l'économie de notre pays.

La grande différence avec les régimes actuels, c'est que les Comptes individuels Retraite des cotisants seront en **Euros virtuels** et non en « Points » dont la valeur à moyen, et plus encore à long terme, est inconnue et soumise aux aléas des finances publiques et des manipulations politiques.

**Troisième novation**

***Pendant une période transitoire, les cotisations seront utilisées pour payer les pensions des retraités. Par la suite elles iront dans l'un des Fonds souverains au compte du Cotisant.***

### *Répartition des cotisations*

**1er Plafond** N fois le SMIC : **Retraite de base**. Régime fiscal avec garantie de l'État sur la valeur indexée du Compte retraite de chacun, **plus X % pour la Solidarité et les frais de gestion**.

**2e Plafond** (N + N') fois le SMIC : **Retraite complémentaire**. Cotisations libres dans la limite du 2e plafond, **plus X % pour la solidarité et les frais de gestion**. Garantie de l'État.

**Au-delà : Retraite supplémentaire**, cotisations avec ou sans solidarité, sans garantie de l'État.

**En cas de cumul emploi retraite**, seule la cotisation Solidarité sera due, à un taux de 2, 3 ou 4 X %, à fixer.

**À la prise de retraite**, les deux comptes en Euros virtuels serviront à calculer le montant des pensions.

**Au décès**, s'il n'y a pas d'Ayant droit les comptes sont fermés. S'il y en a, les comptes serviront à calculer leurs droits, et après transfert en Euros virtuels, les comptes seront fermés.

Le **Compte supplémentaire** sera géré comme il se doit.

## PENSIONS

### *Pensions à l'âge légal*

La pension de chacun est déterminée par son Capital retraite.

Il sera constitué par ses cotisations nettes, auxquelles s'ajouteront les éventuelles attributions au titre de la solidarité, attributions qui seront inférieures d'un certain pourcentage aux cotisations ayant précédé les attributions. Cette diminution pourrait ne pas s'appliquer aux accidents du travail, maladies professionnelles, maternités et autres cas de force majeure à définir.

**Quatrième Novation**

***Le montant de ses pensions résulte pour l'essentiel du montant de ses cotisations hors solidarité.***

**Cinquième Novation**

***La solidarité se fait au niveau de sa génération.***

Je suggère de fusionner le minimum vieillesse avec la retraite. Si une pension était inférieure au minimum vieillesse, le complément serait versé par le Fonds Solidarité.

**Sixième Novation**

***Toute pension est au moins égale au minimum vieillesse.***

### *Pensions Avant / Après l'âge légal*

Une cessation d'activité après son âge légal doit donner lieu à une majoration, une cessation anticipée à une minoration, sauf raisons d'ordre médical, d'incapacités, ou de force majeure.

Le calcul du montant mensuel des pensions est simple. On divise le Capital retraite de chacun par 144 (12 mois x 12 ans) pour l'âge légal, ou par le nombre de mois qui séparent le départ à la retraite du décès présumé pour un départ anticipé. Pour un départ tardif, même calcul, mais avec une durée minimale, sinon celui qui partirait 12 ans après son âge légal aurait une pension infinie.

Pour les âges légaux abaissés pour incapacités, les mois correspondants seraient pris en charge par le Fonds Solidarité, sur la base du capital retraite des personnes concernées divisé par 144.

**Septième novation**

***Le montant mensuel de la pension est égal au montant du Capital retraite au moment de la liquidation divisé par le nombre de mois qui séparent le départ à la retraite du décès présumé, avec un minimum de 72 (à fixer).***

Tel qu'il est conçu, ce régime permet à toute personne de décider de sa date de départ à la retraite. À tout moment, il lui suffira de diviser son Capital retraite par le nombre de mois qui la sépare de son décès présumé. En fonction du résultat, elle décidera d'arrêter de travailler ou de continuer.

### *Carrières partielles*

Les carrières partielles sont traitées comme les autres : leurs pensions mensuelles, pour des retraites prises à leur âge légal, seront de 1/144e du montant de leur compte, incluant d'éventuelles participations solidaires.

**Huitième novation**

***Les carrières partielles sont traitées comme les complètes.***

## SIMULATIONS

Pour bien comprendre le fonctionnement de ce Régime, je vais prendre trois salariés : un ouvrier, un cadre et une carrière partielle. Je raisonne en Euros constants et majore les cotisations de 10 % au titre de la solidarité et des frais de gestion. Puis, je simulerai une augmentation et une baisse de l'espérance de vie.

Je ne tiens pas compte de l'inflation ni d'une évolution des fonds gérés afin de bien montrer le processus : la personne cotise pour accumuler des Euros, puis elle touchera une retraite basée sur ses Euros cotisés plus ceux acquis au titre de la Solidarité.

### *Un Ouvrier*

Il commence sa carrière à 18 ans dans un secteur qui lui donne une espérance de vie de 72 ans.

Son salaire va doubler au cours de sa vie active (+1,7 % par an) : il passera de 50 à 100, avec un salaire moyen autour de 75, et une retraite de 75.

Son âge légal de retraite est à 60 ans (72 - 12), et travaillera 42 ans (60 - 18). Son taux de cotisation résultera du calcul suivant :

(12, durée présumée de sa retraite, divisé par 42, durée de sa vie active) multiplié par (75, montant de sa retraite, divisé par 75, montant moyen de son salaire sur l'ensemble de sa carrière) :

(12 / 42) x (75 / 75) = 28,6 %.

Son taux de cotisation retraite sera donc de 28,6 %, plus 2,9 % au titre de la solidarité et des frais de gestion, soit 31,5 %, parts patronale et salariale confondues, pour avoir une retraite de 75 % de son dernier salaire.

Supposons maintenant qu'au lieu de prendre sa retraite à 60 ans, il la prenne à 54 ans. Pour avoir le même niveau de retraite il devra cotiser : [(72 - 54) / (54 - 18)] x (75/75) x 1,1 = 55 %, c'est-à-dire 75 % de plus, sans tenir compte du salaire moyen et du dernier salaire qui seront inférieurs !

### *Un Cadre*

Il commence sa carrière à 25 ans dans un secteur qui lui donne une espérance de vie de 82 ans. Son salaire sera multiplié par 4 au cours de sa vie active. Il passera de 25 à 100, avec une croissance assez linéaire et un salaire moyen autour de 65.

Son âge légal de retraite est 70 ans (82 - 12), il travaillera 45 ans (70 - 25), puis aura une retraite de 65. Son taux de cotisation sera : [(12 / 45) x (65 / 65) = 26,7 %] x 1,10 = 29,3 %.

S'il travaillait jusqu'à 65 ans, pour avoir la même retraite, il faudrait qu'il cotise 60 % de plus avec la même remarque :

(82 - 65) / (65 - 25) x (65 / 65) = 42,5 % x 1,1 = 46,75 %.

### *Une carrière partielle*

Un salarié a cotisé 10 ans dans ce régime.

Sa retraite sera calculée comme pour les carrières complètes : montant du Capital retraite divisé par la durée présumée de sa retraite déterminée par ses secteurs d'activité. Cette question des carrières partielles va rapidement concerner des millions de personnes.

### *L'espérance de vie évolue*

Je prends un ouvrier et un cadre au commencement de leur carrière. Au moment de leur entrée dans la vie active, le premier a 18 ans et une espérance de vie de 72 ans, le second a 25 ans et une espérance de vie de 82 ans. Pendant cette période, de 54 ans pour l'ouvrier et de 57 ans pour le cadre, sur les bases passées (1960-2020), l'espérance de vie augmentant de 2 mois par an en moyenne, ils devraient gagner environ 9 années d'espérance de vie, ce qui leur ferait une mort statistique présumée à 81 et 91 ans. Je simule avec une durée présumée de retraite de **12** et de **15** ans.

Ouvrier : Décès à

- 72 ans : **12** / 42 x 1,10 = 31,4 % – **15** / 39 x 1,10 = 42,3 %
- 81 ans : **12** / 51 x 1,10 = 25,9 % – **15** / 48 x 1,10 = 34,4 %

Cadre : Décès à

- 82 ans : **12** / 45 x 1,10 = 29,3 % – **15** / 42 x 1,10 = 39,3 %
- 91 ans : **12** / 54 x 1,10 = 24,4 % – **15** / 51 x 1,10 = 32,4 %

Sur les bases du passé, ces simulations indiquent qu'un **taux de cotisation pour la retraite autour de 33 %** donne une durée présumée de retraite de 12 ans en début de carrière et de 15 ans en fin de carrière. Mais quelle sera l'évolution des espérances de vie dans les années à venir ? Quelles qu'elles soient, le taux de cotisation est le paramètre qui conditionne la durée de la vie active et celle de la retraite. Bien sûr, les données prises dans cette présentation simplifiée devront être affinées.

Quant au Capital Retraite, s'il est bien géré, il devrait au minimum suivre l'inflation, voire aller bien au-delà.

Ces simulations permettent de montrer aux cotisants le lien incontournable entre durée et montant des cotisations, durée et montant des pensions, et l'incidence de l'évolution de l'espérance de vie, éléments fondamentaux pour entamer toute discussion sur les retraites, celles-ci étant la période ultime des carrières.

Par ailleurs, comme les cotisants auront leurs Comptes Retraite en Euros et que la CNAV devra leur fournir tous les ans leur espérance de vie statistique, ils auront les éléments pour décider de l'âge auquel ils prendront leur retraite, en sachant qu'ils la toucheront jusqu'à leur mort effective, même si celle-ci dépasse l'âge présumé.

Enfin, s'il est hasardeux de prévoir les espérances de vie dans un demi-siècle, les incertitudes d'une prévision à dix-quinze ans sont et seront toujours acceptables pour la gestion des retraites.

Mais, comme cette espérance de vie évoluera en cours de carrière, il faudra périodiquement réajuster les taux de cotisation ou la durée légale de la retraite afin de garder un équilibre raisonnable entre vie active et retraite, cotisations et pensions.

Ainsi, chacun aura la possibilité de gérer sa carrière en incluant sa retraite (durée et montant de la pension) et d'intégrer des interruptions de carrière bénéficiant de la Solidarité.

## AJUSTEMENTS EN FIN DE CARRIERE

### *L'espérance de vie a augmenté*

Prenons notre cadre. Il cotise pour avoir une retraite de 65, présumée de 12 ans. Proche de son Âge de retraite, l'actualisation de son espérance de vie lui indique qu'elle a augmenté d'un an. S'il la prendre à l'âge prévu, sa pension sera de 65 x 12/13 = 60. S'il veut conserver le niveau de 65, il va devoir travailler un peu plus longtemps. En fin de carrière, il cotise 26,7 % de son salaire maximum (100). Dès lors, l'équation est la suivante :

M x 26,7 % x 100 = (12 - M) x 65 soit 8,5 mois de travail pour 3,5 mois de retraite en plus.

### *L'espérance de vie a baissé*

S'il prend sa retraite à son nouvel Âge légal, il lui manquera sa dernière année de cotisation et sa retraite sera de 62,78 : (144 x 65 – 26,7 x 12) / 12 au lieu de 65. S'il cotise pendant cette année, elle sera alors de 70,91 : (144 x 65 / 11). S'il veut conserver une retraite à 65, il devra travailler 3,5 mois pour avoir une retraite présumée de 11 ans et 8,5 mois) : M x 65 = 26,7 x (12 – M)

## TAUX DE SOLIDARITE

Le taux de Solidarité pourrait aussi être un facteur utilisé pour compenser des inégalités :

1. Entre les Hommes et les Femmes : Taux nul ou faible pour les Femmes, plus élevé pour les Hommes.
2. En fonction du nombre d'enfants : Pour compenser, au moins partiellement, le coût des enfants afin de réduire la tentation de ne pas en avoir pour bénéficier d'une meilleure vie et retraite. Notre taux de fécondité est crucial pour la survie de notre civilisation !
3. Pour les Hommes sur leurs retraites supplémentaires.

## REMARQUES IMPORTANTES

1. Le futur des Caisses de retraite : le Régime Universel va simplifier la gestion des retraites. Quel sera leur avenir ?
2. Les pourcentages de cotisations Salariés et Employeurs seront plus ou moins les mêmes qu'actuellement. Mais, selon des modalités à définir, les salariés devraient pouvoir cotiser plus et, dans ce cas, il faudrait inciter les employeurs à abonder plus, dans les mêmes proportions.
3. Les entreprises payent des cotisations au titre des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), dont les taux pour chacune d'elles sont fixés par la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), en fonction des risques encourus par leurs personnels.

   Ces cotisations couvrent les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, mais pas ou peu les conséquences subies par les salariés et par la collectivité.

   Je suggère que les taux des AT et des MP soient ajoutés aux taux employeurs des cotisations retraite. Ceci devrait être une juste et bonne façon de les motiver pour améliorer leurs conditions de travail et réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles.
4. Le destin des cotisants et des retraités est entre les mains des gouvernements et des parlementaires successifs, et soumis à de multiples injustices.

   Avec le système préconisé, chacun aura une relative maîtrise de son destin de cotisant et de retraité : travailler plus longtemps ou cotiser plus, ou avoir une pension moindre ou une retraite plus courte, en toute connaissance de cause.

Chacun pourra voir sa propre retraite se constituer au fil des années, comprendre pourquoi il faut cotiser plus et / ou plus longtemps, et ne plus penser que la sienne sera faible et problématique !

5. C'est un Régime par Capitalisation… à la française !
   - Chacun cotisera pour constituer son Capital Retraite, mais aussi pour un Compte Solidarité entre tous ;
   - La gestion des Fonds collectés devra être prudente, contrôlée et garantie par l'État, au profit de l'économie française et, pour une partie à fixer, européenne.

## PASSAGE AU NOUVEAU REGIME

Dès que ce nouveau Régime sera adopté, il faudra basculer tous les actifs, afin qu'ils cotisent, enfin, pour leur propre retraite, en espérant que cette Retraite à la Carte apporte un nouvel état d'esprit et un dynamisme économique qui contribue à redresser le Pays et à lui procurer d'importantes rentrées fiscales pour payer les retraites des anciens régimes.

S'il y avait un relatif consensus politique et une nette adhésion populaire, on pourrait espérer une relance économique similaire à celle de 1968 après les grandes grèves.

À terme, l'objectif de ce Régime est que la totalité des cotisations soit utilisée, non plus pour rembourser des dettes, les pensions des retraités, mais des investissements pour le développement de notre économie car il s'agira d'argent que les caisses gestionnaires devront rembourser aux cotisants quand ceux-ci prendront leur retraite. Ceci implique une gestion par deux ou trois Fonds Souverains dédiés, les cotisations de chacun étant réparties entre ces Fonds par souci de sécurité.

## RATTRAPAGE DES RETARDS DE COTISATION

Au changement de Régime, il faudra convertir en Euros virtuels les cotisations passées des actifs, et il sera sans doute nécessaire de compléter les comptes de certaines catégories de salariés, fonctionnaires notamment, en Euros virtuels. Leur transformation en Euros réels s'effectuera au cours de la retraite des personnes concernées, donc étalée sur plusieurs décennies.

## CONCLUSION

Il faut arrêter au plus vite l'acharnement thérapeutique sur les Régimes actuels de Retraite : ils sont moribonds, rejetés par tous, ils pénalisent d'abord les plus démunis et ils ne pourront survivre qu'à condition que nous intégrions de plus en plus d'immigrés… ce qui ne correspond pas du tout à l'humeur majoritaire actuelle ! Par ailleurs, ils contribuent à l'appauvrissement de la France et à notre incapacité à financer nos secteurs économiques majeurs.

Des discussions à venir entre les partenaires sociaux et le gouvernement il pourrait émerger quelques propositions. Celles qui seraient réalistes et complètes, c'est-à-dire économiquement et socialement envisageables, pourraient être soumises à un référendum qui inclurait :

- La ou les propositions validées des Partenaires sociaux et du Gouvernement ;
- La Retraite Universelle à la Carte en Euros.

Afin, si possible, de dégager une adhésion majoritaire pour l'un des Régimes proposés. Quitte à faire un référendum à deux tours, l'important étant d'avoir une adhésion majoritaire pour un Régime sain et durable.

# Observer, Écouter, Anticiper !

*« Gouverner, c'est prévoir ; ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. »*

La première partie de la citation est attribuée à Adolf Thiers (1797-1877), homme politique ; la seconde à Émile de Girardin (1806-1881), journaliste.

### *Observer, Écouter, Anticiper ?*

**Observer** : les Administrés ne sont pas des personnages de jeux vidéo. Il s'agit d'humains bien vivants qu'il faut observer et…

**Écouter** : si nos gouvernants écoutaient les « corps intermédiaires », que certains méprisent alors qu'ils sont les mieux informés, on aurait certainement moins de grèves et de manifestations violentes qui causent de graves préjudices à l'économie du pays, au moral des Français et à l'image de la France.

**Anticiper** : à la question « Comment mieux préparer l'avenir ? », Jean Tirole, prix Nobel français d'économie, a répondu :

> « Cette incapacité à préparer l'avenir est la principale défaillance de l'État. L'horizon de la politique est souvent la prochaine élection et il faut du courage aux responsables politiques pour mettre la priorité sur une action portant ses fruits dans cinq ou vingt ans quand d'autres actions moins conformes au bien commun peuvent être orientées sur les intérêts de court terme de cibles électorales. L'éducation, la formation continue et la recherche ont été beaucoup sacrifiées en France depuis des décennies avec les conséquences que l'on sait en termes d'accès à des emplois de qualité et de richesse nationale permettant de financer les grands services publics et le système social. […] »

Dans un autre passage de son entretien avec Challenges (n° 700 du 27 mai 2021) à propos de « Sauver le Bien commun », il précise :

> « […] Le bien commun a subi de nouveaux assauts avec la montée du populisme, sa démagogie court-termiste et son mépris des experts et des mécanismes économiques élémentaires ; or une mauvaise gestion économique appauvrit les pays et met en danger le financement du système social. »

Ces deux extraits, et d'autres que je n'ai pas reproduits ici, confirment des recommandations que j'ai faites dans des essais précédents, en comparant les Trente Glorieuses avec un Plan et une Vision, suivies par les Piteuses sans plan ni vision. Plan que je réclame pour la France et pour l'Union, mais un vrai Plan avec de vrais moyens et dirigé par un vrai Patron, qui s'y consacre à 200 % et ne soit pas un politique recasé. Les équipes en charge du Plan doivent bien connaître leurs domaines, sans attaches politiques et, bien sûr, sans se soucier des échéances électorales. Ils doivent imaginer ce que sera le monde dans cinq, dix, vingt ans et plus, et ce que nous devons faire pour être aux rendez-vous. Ces Plans doivent être conçus pour être révisés, adaptés, mis à jour régulièrement car le monde évolue en permanence.

Notre pays, comme les vingt-six autres, et notre Union, courent à leur perte s'ils ne se remettent pas en cause profondément. Ceci implique d'abandonner les jeux politiciens et l'irresponsabilité qui règnent trop souvent dans nos parlements. Nous devons avoir une vision à moyen / long terme sérieuse, responsable, ambitieuse, guidée par un authentique plan, d'autant plus nécessaire qu'il va nous être demandé de faire des sacrifices, sacrifices que nous n'accepterons que si le gouvernement nous en explique les raisons et fixe des objectifs à atteindre, avec des étapes de contrôle.

,

Mais cette ambition, qui concerne notre survie de pays libre, ne sera possible que si les multiples partis cessent leurs jeux de pseudo-pouvoir qui les rendent ridicules et qui contribuent beaucoup au mépris des citoyens pour eux.

Sans compter les allégeances incompréhensibles à la Russie de Poutine… qui deviennent des trahisons, celui-ci nous attaquant en permanence.

# Cabinets de Conseil

L'État et les Administrations font un usage immodéré de Cabinets de Conseil, à croire que personne parmi les millions d'agents qui les composent n'a ni la capacité ni le temps de conduire des actions qui sortent de la routine. Je déconseille formellement de faire appel systématiquement à de tels Cabinets, car ils sont très coûteux pour des résultats souvent très en deçà de ce qu'ils devraient être. En effet, ceux-ci doivent ménager leurs donneurs d'ordre et ne pas trop en faire pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or. J'ai exercé ce métier et j'ai *payé* pour savoir qu'il fallait pratiquer une médecine douce si l'on voulait conserver ses clients, ce qui est antinomique avec le but recherché quand il faut faire de profondes réformes structurelles.

Je suis convaincu qu'une équipe jeune, majoritairement scientifique, ayant des expériences de plusieurs années dans le civil, dirigée par une personne expérimentée, qui n'aurait de comptes à rendre qu'au Président de la République, serait infiniment plus efficace que la même équipe qui appartiendrait à un grand Cabinet. D'autant qu'en raison de l'importance tant quantitative que qualitative du programme de réformes, il est indispensable de constituer des équipes dédiées à ces tâches qui soient rattachées à l'Élysée.

Or, que fit l'État face à la crise sanitaire due à la Covid-19 ?

> « Pour l'aider à gérer la crise sanitaire, le gouvernement, notamment le ministère de la santé, a fait appel à sept cabinets de conseil pour un total de 11,30 M€ de contrats. »

(Propos de Véronique Louwagie, Députée LR de l'Orne, rapportés par Le Monde du 3 avril 2021).

Quand on voit les résultats, c'est à pleurer… confirmant mes propos ! Et cela ne servira même pas de leçon ! À croire qu'il n'y a que des incapables dans les Services de l'État… à moins que ce ne soit l'État qui les rende incapables ?

Avant de démarrer une campagne, il faut se poser une première question : est-on dans une configuration de temps long, moyen, court, ou dans l'urgence ?

Pour un temps long il est possible de faire appel à l'extérieur. Pour un temps court, et plus encore en situation d'urgence, il ne faut compter que sur les moyens internes, car l'appel à l'extérieur demande plusieurs semaines (surtout si c'est fait dans les règles, avec des appels d'offres) et l'organisme retenu va prendre plusieurs autres semaines pour constituer son équipe et se mettre au courant avant d'être réellement opérationnel.

Conduire une campagne d'envergure, comme celle, nationale, de vaccination, implique de nommer un Responsable qui soit un homme (ou une femme) de caractère, à plein-temps, qui aura autorité sur toutes les équipes qui participeront à son exécution. Il devra rapporter directement au ministre compétent, ou au Premier ministre si plusieurs ministères sont concernés. Son statut de « Chargé de Mission » lui donnera accès à tout ce dont il aura besoin sans avoir à passer par les arcanes habituels, ni à respecter les voies hiérarchiques. Intervenir comme les Pompiers en opération, le SAMU, l'Armée, etc. Comme cela a été fait, avec succès, pour Notre-Dame après l'incendie.

Des objectifs – dont les délais – lui seront fixés, et les moyens nécessaires attribués.

Son profil ? Dans le cas d'une pandémie : un responsable des urgences, des pompiers, du SAMU… quelqu'un habitué aux temps courts, sa compétence dans la discipline concernée étant secondaire.

Une Campagne doit toujours être précédée par une phase de préparation au cours de laquelle le Responsable désigné va constituer son équipe de base puis, avec elle, imaginer et anticiper au mieux les problèmes qui seront susceptibles de se présenter – certains, probables, possibles – au cours de la Mission, et faire l'inventaire des entités et des personnes qui seront en lien avec lui ou avec ses équipes. Cette phase est indispensable pour réduire les aléas et respecter les délais. Cette préparation doit être

,

menée avec détermination et rapidité afin d'obtenir un large consensus de la part des personnes qui seront en lien avec la mission, car elle doit permettre de gagner beaucoup de temps lors de son exécution.

Pour la campagne de vaccination antiCovid-19, la phase de préparation aurait dû être entreprise dès octobre 2020, quand on a su qu'au moins un vaccin allait être disponible à brève échéance. Elle aurait permis de définir les populations prioritaires et la façon de les aborder. Jamais un responsable digne de ce nom n'aurait accepté l'idée de négocier avec chaque résident en EHPAD et de lui donner un délai de rétractation de quatre jours… sachant qu'on était en situation d'extrême urgence et qu'il y avait une bonne cinquantaine de millions de personnes à vacciner, et des centaines de morts chaque jour !

# Participation des Citoyens

## REFERENDUM

À réponse binaire, sujet binaire !

Le référendum de 2005 sur le « Projet de Traité Constitutionnel pour l'Union Européenne » a montré à quel point la France, mais aussi probablement nombre de pays qui ne pratiquent pas le référendum régulièrement comme nos amis Helvètes, étaient incapables de répondre par OUI ou par NON à un projet majeur, mais complexe, qui touche aux sensibilités, aux croyances, aux intérêts de chacun… alors qu'il s'agissait de l'avenir du Pays !

La réponse aurait dû être basée sur une analyse d'ensemble : ce projet me semble-t-il globalement (plutôt) positif ou (plutôt) négatif pour l'avenir du pays ? Au lieu de cela, une partie significative des votants se sont déterminés en fonction d'éléments mineurs à l'échelle du projet, ou qui n'avaient rien à voir avec le projet lui-même comme les quotas de pêche, les dates d'ouverture de la chasse, etc. qui font autant d'opposants à tout projet européen soumis au verdict populaire.

Le comble c'est que, parmi les critiques des opposants au projet de Traité, certaines concernaient des faiblesses des Institutions Européennes. Or, plusieurs de celles-ci étaient prises en compte et résolues, ou largement gommées, par le projet.

À cela s'est ajouté le fait que les partis politiques et beaucoup de Dirigeants attribuent courageusement à l'Europe les décisions impopulaires sans les accompagner d'explications ni, surtout, préciser que ces mesures résultaient de décisions prises par eux collectivement, ou par eux-mêmes.

Fervent partisan du OUI pour un projet de Traité qui, faut-il le rappeler, avait été élaboré par plus d'une centaine de représentants des principales sensibilités politiques, économiques et religieuses des pays concernés, j'ai été très déçu, et étonné, par la faiblesse et le manque de conviction de la campagne menée par la plupart des politiques qui défendaient (?) le OUI, le Président Jacques Chirac en tête. Le summum a été de dire que voter NON revenait à se tirer une balle dans le pied ! En effet, s'il n'y a qu'une réponse possible, il s'agissait alors d'un plébiscite à la soviétique, … ce qui n'est pas un moyen d'expression démocratique.

Mêmes mollesses chez les partisans du NON au Brexit en 2016 chez nos amis Britanniques. Ce référendum fut très exemplaire : les « Pour quitter l'UE » ont été très actifs et ils ont asséné une quantité de mensonges, de contrevérités effarantes, outre les trolls venant notamment de Russie.

Qui dit référendum, dit deux réponses possibles. Aux politiques et aux leaders d'opinion de débattre mais, comme trop souvent dans les joutes politiques, nous avons eu droit à une juxtaposition de monologues péremptoires avec des affirmations, souvent peu convaincantes, ou partisanes… ou fausses ! Et maintenant les réseaux sociaux, avec leurs flots ininterrompus d'infox, exercent une influence croissante sur les votes. Or, la plupart des infox viennent de nos ennemis de l'intérieur, et plus encore de l'extérieur, des autocraties. Pouvons-nous mettre notre destin entre leurs mains ?

Analysons maintenant le résultat : 55 % NON / 45 % OUI.

Ceux qui ont répondu OUI ont accepté l'ensemble du projet, le pensant globalement positif, même s'ils n'en approuvaient pas tous les points. Pour répondre ainsi, il fallait une maturité politique, ou un civisme indéniable, penser à son pays et non à soi. Le OUI est unique et engage sur toutes les composantes du projet.

À l'inverse, le NON est protéiforme. Il y eut des NON de droite (majoritairement souverainiste mais pas seulement), des NON de gauche (anti capitalisme, libéralisme, mondialisme, Union, etc.), des NON bien français « juste pour râler, pour être contre », des NON parce que le droit à l'avortement n'était pas rendu obligatoire et des NON parce qu'il n'était pas interdit, des NON à cause des quotas de pêches, des

,

NON au Gouvernement… sans compter ceux qui ont défendu le NON pour se donner une image de gauche ou, simplement, pour exister sur la scène médiatique.

Bref, si au lieu d'un référendum il s'était agi d'une législative, le parti du OUI aurait eu une très large majorité et les partis du NON, divisés en de multiples composantes, n'auraient eu qu'une minorité éparpillée entre les deux extrêmes de l'échiquier politique.

Il a été intéressant aussi de noter avec quel aplomb et quelle mauvaise foi le NON de Gauche s'est attribué cette victoire. Cela aurait dû faire réfléchir ceux qui nourrissaient quelques sympathies envers cette Gauche prétendument démocratique… comme ces républiques qui s'en attribuent le qualificatif alors qu'il s'agit de pures dictatures illégitimes.

Pour conclure, un projet fondamental pour notre avenir, celui de la France et de l'Europe, a été repoussé par un ensemble de minorités hétéroclites, contradictoires entre elles, d'ambitions personnelles… comme pour le Brexit ! Je pense qu'il serait temps que nos leaders d'opinion en soient conscients, et qu'ils élèvent le niveau et l'honnêteté de leurs débats.

En France, il faut avoir conscience de la prime du NON, qui est d'autant plus élevée que le Gouvernement est impopulaire, ou en place depuis (trop) longtemps. Même si ça n'a rien à voir, dans l'inconscient de beaucoup de Français, voter OUI revient à faire allégeance au gouvernement, et voter NON revient à s'opposer à lui quel que soit l'objet du vote. Ceci a pour conséquence que la formulation de la question est importante. Prenons un exemple qui pourrait être vérifié par sondages, sur un sujet binaire simple : êtes-vous pour ou contre le mariage homosexuel ? Supposons que l'opinion intime de ceux qui vont voter soit à 50-50.

Il y a au moins trois façons de poser la question :

- A : Êtes-vous POUR ou CONTRE le mariage homosexuel ? Réponse : POUR / CONTRE
- B : Êtes-vous POUR le mariage homosexuel ?
  Réponse : OUI / NON
- C : Êtes-vous CONTRE le mariage homosexuel ?
  Réponse : OUI / NON

Le résultat devrait être proche de 50-50 dans les trois cas, avec un léger avantage au OUI / POUR si le Gouvernement est en début de législature (encore en état de grâce), au NON / CONTRE si le Gouvernement est en fin de mandature ou en disgrâce (comme c'était le cas en mai 2005). Ce qui laisserait supposer que la question induit la réponse, au moins dans les cas où les opinions sont assez équitablement partagées. Alors, épargnons-nous les référendums à réponse par OUI ou par NON sur les questions vitales pour notre pays, et surtout, quand son objet est complexe ! Enfin, accordons-nous le droit de voter BLANC qui, on peut le penser, ou l'espérer, permettrait d'avoir des OUI et des NON plus affirmés.

Par ailleurs, avant de soumettre un sujet à référendum, demandons-nous si les citoyens ont les connaissances nécessaires pour exprimer un avis pertinent ? Prenons trois exemples :

- Les sujets de société : mariage pour tous, PMA, GPA… Oui, mais en prenant le temps de bien expliquer, et pas en fin de mandat du Président.
- Les sujets qui ne concernent qu'une minorité de la société comme : faut-il instituer un impôt sur la fortune ? Non, car il y aurait 90 % de Français bénéficiaires contre 10 % de pénalisés, le vote OUI serait très majoritaire. Il faut être Suisse pour voter contre son intérêt personnel.
- Le Nucléaire civil : sujet très complexe aux répercussions multiples. Non, il ne peut être traité que par le Gouvernement et les Assemblées sur la base d'études approfondies, menées par des experts aussi indépendants, non politisés et sans idées préconçues que possible. Et pas par des citoyens non informés.

À l'inverse, il y a des cas où le référendum est, de fait, la seule solution pour faire évoluer les choses ou mettre les Français devant leurs responsabilités. Ainsi, il serait très difficile, voire impossible, de faire voter les Députés et les Sénateurs sur des sujets les concernant directement comme la suppression du

Sénat ou la réduction du nombre de Parlementaires. Pour de telles décisions, le recours au référendum serait certainement nécessaire.

Un référendum risque aussi de s'imposer si l'on veut toucher au statut des personnels des services publics et parapublics… Mais on se heurte au statut d'une minorité, comme pour l'ISF.

De même, il faut pouvoir recourir au référendum d'initiative populaire en cas d'abus de pouvoir d'un gouvernement largement majoritaire à l'Assemblée, l'opposition n'étant, en général, pas en mesure de s'opposer, tout au plus d'amender.

Un référendum est aussi soumis à l'humeur ou à la tendance du moment. Exemple :

- Un référendum sur une sortie de l'Union fait en juin 2016 aurait sans doute eu le même résultat qu'au Royaume-Uni : Réponse OUI à la sortie… ou NON au maintien.
- En 2021, il aurait eu probablement un résultat inverse : NON à la sortie, alors que rien n'avait réellement changé… hormis la sortie de nos amis Britanniques !

Les votes populaires sont très corrélés aux opinions en vogue et aux humeurs du moment, souvent volatiles, liées au passé et au présent, et rarement au futur. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre les sondages sur la popularité des hommes politiques ou sur les préoccupations des Français.

Et maintenant, il faut avoir à l'esprit que ce sont les ennemis de l'extérieur, les lobbies, les « Nouveaux Pouvoirs », les réseaux sociaux qui pèseront de plus en plus sur le résultat des votes !

Conclusion, moins nous ferons de référendums, mieux ce sera !

## Mouvements de Citoyens

On peut classer les *Mouvements de Citoyens* en deux catégories bien différentes :

1. **Ceux qui sont liés à des mouvements de protestation**, organisés et / ou contrôlés par des syndicats, par des associations ou des organisations déclarées. Le gouvernement se trouve alors face à des responsables bien identifiés avec lesquels la négociation est en général possible et peut aboutir à des compromis.

2. **Ceux organisés par des réseaux sociaux** dans lesquelles émergent des individualités hétéroclites qui sont incapables de s'entendre entre elles. Typiquement les *Gilets Jaunes*. Faute d'interlocuteurs représentatifs du mouvement qui puissent l'engager, le gouvernement, quel qu'il soit, est très démuni pour négocier. Ça donne lieu à des déchaînements de violences incontrôlées.

Je n'ai rien à dire sur ces deux catégories si ce n'est que les gouvernements en sont souvent responsables en n'ayant pas pris en compte des remontées des territoires.

## Conventions citoyennes

La création à l'initiative du Président Macron des « *Conventions citoyennes* », de personnes tirées au sort pour débattre sur un sujet (climat, vaccination, et autres à venir ?) m'inspirent plusieurs réflexions :

- Si on a besoin de 150 citoyens tirés au sort pour réfléchir sur le Climat, de 35 autres sur la vaccination, etc., à quoi servent les 348 Sénateurs, les 577 Députés et les 233 membres du Conseil Économique, Social et Environnemental qui sont censés nous représenter et réfléchir sur tous les sujets liés à notre environnement et au futur du pays ? Faut-il réfléchir à leur place ?
- Ont-elles une légitimité constitutionnelle ?

- Elles sont un piège pour le pouvoir car elles font des recommandations qui, dans l'esprit des oppositions, des journalistes, de Français, valent décisions, ce qui entraîne de sérieuses critiques envers le gouvernement s'il ne les suit pas toutes à la lettre rapidement. Or, elles ne sont pas forcément toutes pertinentes ou applicables en l'état.
- Les membres de ces conventions sont encadrés par des formateurs / modérateurs – indispensables – afin de ne pas tomber dans les dérives des « *Cafés du Commerce* » où l'on parle de tout sans rien connaître vraiment. Mais, de ce fait, elles peuvent être influencées ou soupçonnées de l'être. C'est d'ailleurs un moyen assez pernicieux, connu et employé, dans les négociations quand les parties adverses ont des connaissances lacunaires sur les sujets traités.
- Pour le Climat, on est dans un temps long. Trois mois pour avoir le résultat de la *Convention* ne posait pas de problème. À l'inverse, pour la vaccination, on était dans un temps très court. Avoir le résultat de cette *Convention* alors que la campagne de vaccination était très engagée n'avait aucun sens. Elle aurait dû avoir lieu, soit avant, au dernier trimestre 2020, au moment où aurait dû se faire la préparation de la campagne, soit plutôt après, au premier trimestre 2022, pour en faire le bilan et en tirer les leçons dans la perspective d'une future campagne.

En conclusion, ces Comités « *Théodule* », ces Conventions, la pléthore d'organismes, les multiples contrats passés à des Cabinets de Conseil, sont la reconnaissance *de facto* des dysfonctionnements de nos administrations et de nos institutions qui sont censées nous représenter et décider des politiques de notre pays ! Le summum de l'ineptie a été atteint quand un simple député a bloqué les discussions sur un projet de loi (sur la fin de vie, parmi d'autres) en soumettant des milliers d'amendements fictifs !

Une multitude de signaux (gilets jaunes, manifestes de militaires, montée des populismes, de l'abstention, désaffection de la population pour la politique et les politiques, etc.) sont autant de mises en demeure qu'il est urgent de prendre en compte pour refonder toutes nos institutions et toutes nos administrations.

Idée parmi d'autres : une chambre avec 577 députés pour débattre d'un projet de loi n'a aucun sens. D'ailleurs, combien sont-ils dans l'hémicycle quand il n'y a pas la télévision ? Et combien participent réellement ?

Ne pourraient-ils pas être répartis en deux groupes (trois quarts – un quart, à fixer). Le premier groupe étudierait (en commission) puis débattrait (en séance plénière) des projets de loi, tandis que l'autre groupe jouerait le rôle du Sénat, Sénat qui serait envoyé à Strasbourg comme suggéré par ailleurs.

Je vais même aller plus loin dans ma suggestion : une dose de proportionnelle dans l'élection des députés est envisagée depuis longtemps et me paraîtrait souhaitable. Les élus de ce deuxième groupe pourraient être les élus de la proportionnelle.

Quant au Conseil Économique, Social et Environnemental, il évite les sujets qui fâchent pour la sérénité des (non) débats. Son apport semble très limité, d'autant que les consensus mous n'ont jamais fait avancer quoi que ce soit, surtout dans un contexte qui évolue très vite avec de profondes réformes à faire !

Voici une économie toute trouvée !

# Réflexions

J'ai l'impression que la plupart de mes préconisations relèvent d'un simple bon sens, parfois même d'évidences… En fait, elles révèlent les carences systémiques de nos autorités.

La situation de notre pays et celle de notre Union ne cesseront de se dégrader tant qu'il n'y aura pas de diversité d'origines et de formations chez nos dirigeants ; ni de notion du Temps dans les actions ; ni d'examen des répercutions de toutes les procédures imposées ; ni d'écoute du monde réel et des Corps intermédiaires trop souvent mésestimés alors que ce sont eux les « sachants », ceux qui possèdent les informations ; ni de créativité, d'audace, de clairvoyance, de courage, de rigueur ; ni de vision à moyen / long terme et de vrais **PLANS** ; ni d'altruisme et de sens des responsabilités ; ni l'ambition de faire de vraies réformes… !

Toutes les autorités doivent sortir d'urgence du confort de leur situation et de l'entre-soi dans leurs microcosmes hors-sol. Elles doivent revoir sérieusement leurs comportements afin de corriger l'image désastreuse qu'ont d'elles leurs administrés, image qui participe à la montée des populismes, des protestations violentes… afin d'éviter une des pires catastrophes qui puisse nous arriver !

Nos « élites » doivent condescendre à revenir sur terre pour côtoyer les réalités du terrain, se confronter à ceux qui réalisent et se battent au quotidien ; oublier leurs plans de carrière, leurs « riches visiteurs du soir » ! Un seul devoir : Servir l'État, les Français, l'Union, sinon elles doivent changer de métier.

Ces propos sont ceux d'un simple citoyen. Montesquieu aura peut-être plus de chance de les faire réfléchir :

> « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie ; il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. »

Tout est dit… mais, veulent-ils faire de grandes choses ?

### *Syndrome du Manège*

Nos gouvernants sont comme des cavaliers qui ne sortiraient jamais des manèges dans lesquels ils ont été formés, n'ayant pas l'idée, ou n'osant pas affronter l'équitation en plein air, dans des circuits ou, pire, aller en forêt. C'est l'équivalent du « Carré » dont il faut sortir pour résoudre le problème posé : relier neuf points, huit situés sur les côtés et un au centre, par quatre segments de droite sans lever la pointe du crayon.

### *Syndrome du Baby-foot*

En comparant les comportements de nos gouvernants avec ceux auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse d'États, de Pouvoirs anciens ou nouveaux, de mouvements protestataires, etc., il est évident que leurs règles ne sont pas les mêmes. Pour l'illustrer, je vais faire disputer un match de football entre eux et leurs adversaires.

Les adversaires sont totalement libres de leurs mouvements sur l'ensemble du terrain et, quand ça les arrange, ils s'émancipent des règles et des limites du terrain.

À l'inverse, nos autorités sont comme les joueurs du baby-foot, répartis sur quatre lignes et ne pouvant évoluer que sur ces lignes (la largeur du terrain), mais pas sur la profondeur (longueur). Ce match est à peine caricatural ! Peut-être que nos autorités, sans s'affranchir des règles qui les obligent, pourraient être plus mobiles, plus réactives, plus imaginatives ?

## *Égalité vs Équité*

Le Petit Robert :

**Équité** : Notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun… [ou par chacun].

**Égalité** : Caractère de ce qui est égal…

Prenons un excès de vitesse : Amende de 135 € et retrait de point(s). C'est égal pour tous, on est d'accord. Mais 135 € pour un pauvre, c'est l'équivalent de 1 3500 € pour un assez riche et de 13 500 € pour un encore plus riche. Est-ce équitable ?

Quant aux points, ils ne devraient concerner que les infractions graves en pensant à ceux qui roulent beaucoup.

De même, un même âge de retraite pour tous est une aberration : pour celui qui a commencé à travailler à 18 ans et qui a une espérance de vie de 68 ans, comme pour celui qui a commencé à travailler à 28 ans et qui a une espérance de vie de 78 ans ?

Les condamnations de Justice sont aussi pleines d'aberrations de ce genre, à croire que les juges passent leur existence en étant confinés dans leurs Dalloz, totalement coupés de la vraie vie… comme nos politiques !

En conclusion : dans bien des cas, l'égalité est très injuste. Il faudrait penser **ÉQUITE** et non **ÉGALITE**… et peut-être qu'il serait équitable de revoir la Constitution et notre devise.

## *Précision*

Les critiques et les recommandations formulées dans mes essais, je ne les dois pas à mes études (scientifiques supérieures). Je les ai imaginées ou acquises grâce aux entreprises dans lesquelles je suis intervenu… comme les abeilles qui fécondent les fleurs en les butinant.

C'est ainsi que j'ai réalisé, par exemple, l'importance fondamentale du facteur Temps, de la biodiversité humaine, et de bien d'autres évidences.

# Qui pour présider la France ?

Comment peut-on envisager un second tour entre les deux extrêmes, LFI à gauche qui ferait imploser la France et l'extrême droite RN qui, pour être présentable, a gommé son anti-Union, son anti-Euro, son pro-Poutine… parmi ses multiples volte-face et ses promesses fort attrayantes qui seraient compensées par des économies très importantes… mais virtuelles, jusqu'à présent.

J'ai toujours été très circonspect au sujet des revirements du RN, au point de considérer qu'il était comme le troufion qui sort de la caserne à reculons pour faire croire qu'il y entre ! La Trinité-sur-Mer est un lieu idéal pour faire de la voile, activité dans laquelle il faut souvent louvoyer… mais pas quand on préside ou gouverne un pays. Une question se pose au sujet de ses conversions : quelle est la part de sincérité versus d'opportunisme électoral ? Par ailleurs, si le FN / RN avait été au pouvoir, nous ne serions ni dans l'Union ni dans l'Euro, notamment. Et si le Père, Jean-Marie Le Pen, avait été au pouvoir en 1958, l'Algérie serait française avec, aujourd'hui, 47 millions de Français de plus à expulser !

Pour les expulsions, son ami Poutine saura faire :

> « Nous poursuivrons les terroristes partout. (…) Si on les prend dans les toilettes, eh bien, excusez-moi, on les butera dans les chiottes »

Pour ce qui est de la vision que je réclame avec insistance à nos dirigeants, je ne pense pas qu'il faille compter sur un parti qui « avance à reculons ».

Pour conforter mes connaissances sur les revirements du RN et les enrichir, j'ai fait appel à l'IA de Mistral. Je n'ai pas été déçu du résultat, onze pages mises en annexe de l'Essai. La conclusion est :

> « Aujourd'hui, le RN fait face à un **dilemme** : **rester fidèle à ses racines** (et à son électorat historique) ou **poursuivre sa normalisation** (au risque de décevoir sa base). Son avenir dépendra de sa capacité à **concilier ces deux impératifs**. »

Et la synthèse du politologue Jean-Yves Camus :

> « Le RN n'est plus le FN, mais le FN est toujours dans le RN. »

Quant aux autres candidats, ils ont un profil tristement classique de politiciens. Aucun ne paraît taillé pour la tâche à venir.

Ils s'accordent tous pour critiquer le bilan d'Emmanuel Macron, tous oubliant les Gilets jaunes, la pandémie, la guerre en Ukraine, puis celle en Iran, plus… mais aucun ne me semble parti pour redresser les comptes du pays, bien au contraire. Et, quel aurait été leur bilan s'ils avaient été à sa place ? J'ai une forte tendance à penser qu'ils auraient été au mieux équivalents sur le plan Intérieur mais très inférieurs sur l'aspect International et sur le développement des nouvelles technologies.

Si l'on veut rester libre, il faut absolument bannir les pro-Poutine, ce qui élimine de fait les deux extrêmes, de droite comme de gauche. Ils prétendent négocier avec Poutine et ne plus soutenir l'Ukraine, ce qui revient à l'offrir à son agresseur. Avant eux, Macron a essayé de négocier avec lui pendant près de deux ans, ce qu'on lui a reproché, pour un résultat nul. Poutine veut l'Ukraine, dans un premier temps. À croire qu'ils ne se souviennent pas de Munich en 1938, à moins qu'ils ne souhaitent que la France intègre la Fédération de Russie.

Si le RN en France, puis l'AfD en Allemagne, arrivent au pouvoir, ce serait la mort de l'Europe, de nos libertés, de nos identités, et l'entrée dans le despotisme russe.

Les Pro-Poutine de droite étant souvent des catholiques pratiquants, comment peuvent-ils être attirés par ce chef mafieux qui restera dans l'histoire comme ayant été le plus grand criminel du début du XXIe siècle, et qui aura ruiné son pays, potentiellement si riche ? Pour moi, qui suis d'origine catholique, c'est incompréhensible, et à l'opposé de ce que professe cette religion.

Compte tenu de l'extrême technicité et importance des deux postes qui seront à pouvoir pour présider et diriger la France, je ne vois personne dans la classe politique actuelle. Il faut trouver un profil scientifique, Ingénieur, ayant dirigé des entreprises et, si possible, aussi participé à des gouvernements en France et / ou à la Commission Européenne. Avec un sang-froid à toute épreuve pour éviter une guerre avec la Russie tout en osant lui faire face, sinon elle sera inévitable. Et le Président est celui qui peut déclencher le feu nucléaire.

Je voudrais confirmer ce choix Scientifique / Ingénieur par trois anecdotes et un constat.

- Au cours de mon service militaire, 2e classe, affecté scientifique après trois mois de « classes », je me suis retrouvé au Sahara dans une chambrée avec des soldats du contingent. Un soir, mon voisin de lit, très éméché, s'est mis à délirer et il voulait tuer un de ses camarades qui ne lui avait rien fait. Plusieurs d'entre eux ont tenté de l'en dissuader, sans succès, mais il finit par dire : « je … vais … demander … son … avis … à … l'Ingénieur ». Je lui ai tenu les mêmes propos que les autres… et le calme est revenu, toute la chambrée a pu dormir en paix ! Cet épisode m'a beaucoup marqué.
- À ma première visite chez un nouveau médecin référent, je lui ai présenté une simple feuille avec mes états médicaux. En la voyant, il m'a dit : « vous êtes ingénieur » !
- Mon fils, avocat d'affaires, m'a fait part à plusieurs reprises de son étonnement par les carences scientifiques dans les propos et rapports de la plupart de ses confrères. Lui n'est pas ingénieur, mais il aurait pu l'être.
- Si Jacques Chirac en 1997 et Emmanuel Macron en 2022 avaient eu une culture scientifique, ils n'auraient pas procédé à une dissolution de l'Assemblée en raison de sondages à la baisse vers 50 % pour le premier et le résultat des Européennes pour le second.

Reste à trouver l'oiseau rare… et qu'il soit élu, en dépit de son profil très différent des autres candidats et, surtout, du programme d'austérité qu'il devra présenter.

# Table des matières


Décrochage de la France ..... 2
Réduire les Dépenses de l'État ..... 4
Créer des Fonds Souverains ..... 5
Suspendre les 35 heures ! ..... 6
Facteur Temps ..... 8
Responsabilité & Probation ..... 11
Régimes actuels de Retraite ..... 12
Retraite équilibrée et juste ..... 15
Retraite Universelle à la Carte ..... 17
- Âge légal personnalisé ..... 17
- Cotisations ..... 19
- Pensions ..... 20
- Simulations ..... 21
- Ajustements en fin de carrière ..... 23
- Taux de Solidarité ..... 23
- Remarques importantes ..... 23
- Passage au nouveau Régime ..... 24
- Rattrapage des retards de cotisation ..... 24
- Conclusion ..... 24

Observer, Écouter, Anticiper ! ..... 25
Cabinets de Conseil ..... 27
Participation des Citoyens ..... 29
- Référendum ..... 29
- Mouvements de Citoyens ..... 31
- Conventions citoyennes ..... 31

Réflexions ..... 33
Qui pour présider la France ? ..... 35